



REGLEMENT RONDE CERETANE

Article 1 : COURSES des 20 km et 6 km

LA RONDE CERETANE : 20 KM

ORGANISATION Les 20 km sont ouverts aux 1000 premiers inscrits licenciés ou non, des juniors aux vétérans.

PARCOURS Le parcours est composé d'une boucle de 2,8 Km dans les rues de Céret, suivie de 2 boucles de 8,6 Km (route et piste)

CLASSEMENTS : Général 8 premiers et les 8 premières + Catégories : Juniors, Espoirs, Masters 1 à Masters 5 (Hommes et Femmes) non cumulables.

NB : Les coureurs ayant un prix au Général ne seront pas primés dans leur catégorie. (non cumul)

Durée maxi de la course des 20 Km : 2h 30. (Arrêt obligatoire des concurrents)

LA COURSE POPULAIRE : 6 KM

ORGANISATION La course populaire **et festive (déguisez-vous !)** est ouverte aux 1000 premiers inscrits à partir de la catégorie Cadet.

PARCOURS 2,8 Km dans les rues de Céret suivis d'une boucle de 3,2 Km sur route dans la campagne Cérétane.

CLASSEMENTS Les 10 premiers au Général (hommes et femmes) et les 5 premiers Cadet uniquement (Hommes et Femmes) sont primés.

Durée maxi de la course des 6 Km : 1h. (Arrêt obligatoire des concurrents)

- **DEPART 6km et 20km** Le départ commun aux 2 courses s'effectuera à **9h 30** Avenue d'Espagne (à côté du stade de Rugby Louis Fondécave).
- **ARRIVEES 6km et 20km** jugées devant la Mairie (rue Michel Arribaud).

Article 2 : LICENCE ou CERTIFICAT MEDICAL pour tous coureurs, enfants compris

LICENCIÉS FFA:

SEULES les présentations d'une licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

En l'absence, l'inscription sera refusée.

Les participants de moins de 18 ans (course de 6 Km) devront obligatoirement joindre à l'inscription une autorisation parentale signée.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Par internet : lien vers sur notre site www.rondeceretane.com

ou

Par courrier adressé à :

LA RONDE CERETANE - BP 222 - 66402-CERET-Cedex

Bulletin inscription téléchargeable sur www.rondeceretane.com

Paiement par chèque établi à l'ordre de LA RONDE CERETANE. Les inscriptions se feront par courrier sur le bulletin au dos du présent règlement et accompagné du chèque.

Art 4 - SECURITE

Un service de sécurité assuré par les organisateurs, la Police Municipale et la Gendarmerie sera mis en place sur le parcours. **Tous les coureurs devront se conformer impérativement à leurs prescriptions ou à celles du Code de la Route.**

Art 5 - SERVICE MEDICAL

Une protection médicale (Médecins, Assistants, Ambulance) sera mise en place à l'arrivée (devant la Capelleta). Un service de massage, ostéopathe et podologue sera assuré derrière le point inscription

Art 6 – DOUCHES:

Elles seront à la disposition des coureurs au Stade Fondécave de rugby (Départ) pour les Femmes et au gymnase (Avenue des Tilleuls) pour les Hommes.

Art 7 – RAVITAILLEMENTS:

Six ravitaillements seront installés sur les 20 Km et deux sur les 6 Km, plus un général à l'arrivée.

Art 8 - RESULTATS:

Ils seront affichés au fur et à mesure des arrivées au ravitaillement arrivée et place des Arcades. Classements disponibles le soir de l'épreuve sur : www.rondeceretane.com

Art 9 - ASSURANCES:

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. **Il incombe aux autres participants d'être assurés individuellement.**

Art 11- PERMANENCES

- à CERET : Ecole de musique (4 avenue d'Espagne) :
 - Le samedi 31 août de 9h à 13h
 - Du mardi 10/9 au vendredi 13/9 de 14h à 18h30
 - Samedi 14/9 de 9h à 12h
- à PERPIGNAN : magasin GO Sport (Avenue d'Espagne) :
 - Le samedi 31 août de 9h30 à 19h
 - Et du samedi 7/9 au vendredi 13/9 de 9h30 à 19h.
 - Le samedi 14/9 de 10h à 12h

Art 12 - RETRAIT des DOSSARDS

Un secrétariat à l'Ecole de musique, 4 avenue d'Espagne à Céret
Du 10 sept au 13 septembre de 14h à 18h30 de 9h à 18h30.
le samedi 14 sept de 7h30 à 8h59
le dimanche 15 sept

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier

Art 13 - RENSEIGNEMENTS

Aux horaires de permanence à l'Ecole de Musique ou tél. : 06 30 77 88 78
Jusqu'au 6 septembre 2019 après 19h : 04 68 83 37 23.
Office du Tourisme Céret : 04 68 87 00 53. Fax : 04 68 87 00 56.

Article 14 : COURSES ENFANTS

Départ : à partir de 11h00. Inscription du **Mardi 10/9 au samedi 14/9 au pt inscription** et le **Dimanche 15/9** jusqu'à 10h30 au stade, PRIX : 3 €.

CATEGORIES :

- Minimes : 1,7 Km pour les enfants nés en 2004 et 2005**
- Benjamins : 1,3 Km pour les enfants nés en 2006 et 2007.**
- Poussins : 1 Km pour les enfants nés en 2008 et 2009.**
- Eveil : 0,7 Km pour les enfants nés en 2010 à 2012 sans classement**
- Baby : 0,3 Km pour les enfants nés en 2013 à 2015 sans classement**

Autorisation parentale et la présentation d'un certificat médical portant la mention exclusive « de non contre-indication au sport en compétition », de moins d'un an à la date des courses (seul certificat accepté)

En l'absence, l'inscription sera refusée.

Article 15 : LA RANDONNEE : 9 KM

ORGANISATION La randonnée est ouverte aux 450 premiers inscrits à partir de la catégorie Cadet. Le port de chaussures adaptées à la marche est exigé. **Les chiens ne sont pas admis.**

PARCOURS : Une boucle de 9 Km environ en pleine nature empruntant des sentiers balisés surplombant magnifiquement la ville.

CLASSEMENTS Aucun classement Un certificat médical autorisant la marche ou copie d'une licence sportive de moins d'un an à la date de l'épreuve **est souhaité** mais non imposé. Attention : **Randonnée avec un dénivelé de 250m**

ARTICLES GENERAUX:

Art 16 - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 17 - Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Les coureurs sans dossard seront exclus par les organisateurs. Les suiveurs ou véhicules suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélo, voitures...).

Art 18 - Tout concurrent à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur (ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Art 19 - Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation de La Ronde Cérétane, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui ne le souhaitent pas doivent le signaler par écrit ou par email à l'organisation. ceretaneronde@orange.fr